

Titre Professionnel Ouvrier du Paysage

Public :

Personne souhaitant se professionnaliser dans l'entretien, la végétalisation des espaces verts ainsi que dans la maçonnerie paysagère.

Objectifs visés :

Être capable de :

- d'entretenir des espaces paysagers dans un objectif esthétique, fonctionnel ou écologique,
- effectuer des travaux de maçonnerie paysagère.

Conditions d'admission, prérequis :

Être âgé de 18 ans.

Maîtrise de la lecture, de l'écriture et des quatre opérations, avoir des prédispositions pour l'aménagement paysager.

Modalités d'accès :

Entretien - Test de positionnement.

Délais d'accès :

Nous consulter, selon le calendrier.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

7 mois.

595 heures en centre et 420 heures en entreprise.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Stages en entreprise.

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque stagiaire par le formateur référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- un établissement à taille humaine,

- plateaux techniques : espaces dédiés à l'aménagement et à l'entretien des espaces paysagers. Zone de travaux de maçonnerie paysagère. Atelier mécanique : réparation et entretien du matériel.
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- Accès PMR.

Contenu de la formation :

Le Titre Professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- entretenir un espace paysager,
- végétaliser un espace paysager,
- poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager.

Dispositif d'évaluation de l'action :

Le Titre Professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministère du Travail.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s),
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat,
- des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Tarifs :

Nous consulter.

Modes de financements :

Région, France Travail, CPF, OPCO, Transition Pro, personnel.

Rémunération :

Selon le statut du stagiaire, nous consulter.

Débouchés :

Salarié(e), ouvrier(e) du paysage, en entreprises privées d'aménagements paysagers ou en collectivités territoriales.

Poursuite de formation possible :

Brevet professionnel.

Contact :

Secrétariat : cfppa.saint-omer@educagri.fr – Tél. : 03 21 11 54 70

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Possibilité hébergement (à l'extérieur du site).
- Lignes de bus, gare SNCF.

Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

Date d'échéance de l'enregistrement : 28-10-2028

Taux d'insertion dans l'emploi :

Taux d'insertion dans l'emploi visé :